

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à la salle des fêtes de Moustoir-Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BILY Alexandra, Mr CADORET Philippe, Mme CADOU DAL Adeline (arrivée à 19h21), Mr CORBEL Philippe (arrivée à 19h20), Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mme DISSAIS Viviane, Mr DOLO Jean-Noël, Mr FRANCOIS Patrice, Mr GARAUD Daniel, Mr GARDIEN Patrick, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mr JEGO UX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mr LE MOUEL Pierre-Yves, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LE SAUCE Anne-Marie, Mr LE TUTOUR Léon (arrivée à 19h14), Mme LEVINE Christelle, M. LOHEZIC Michel, Mme ROBIC Fabienne, Mr SAMY Hugues, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mr GUILLEMET André à Mme LE NEDIC Jeanne
Mr LE BOT Jean-Pierre à Mr GUILLEMET Jacques
Mme JEGOREL Céline à Mr JAFFRE Michel
Mr GALERNE André à Mr FRANCOIS Patrice

Absents excusés :

Mr LE CLAINCHE Laurent
Mme AUDO Alexandra

Absents :

Mr CADOUX Olivier
Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno
Mme GENET-COQUEREL Josiane
Mr GILLARD Jean-Pierre
Mr KERVARREC Stéphane
Mme LE GOFF Anne
Mr LE PETIT Michel
Mr LE PETITCORPS Yvann
Mr ONNO Hervé
Mme RASTEL Nadine
Mr ROUSSEAU Laurent

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents	27
nombre d'absents	17
nombre de votants	31
procurations	4

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mr GARDIEN Patrick en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2018, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 7 décembre 2018.

POUR	28
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Le maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire doit être rajouté à l'ordre du jour : Approbation du plan de composition du lotissement des Terrasses de l'Etang. Il demande l'accord du conseil municipal pour l'inscrire à l'ordre du jour. A l'unanimité, le conseil municipal valide le rajout de ce point à l'ordre du jour.

POUR	28
CONTRE	/
ABSTENTION	/

ORDRE DU JOUR

1- Avis sur le dossier d'enregistrement des installations classées présenté par l'EARL Kerbic

La commission municipale 'Agriculture-Environnement' s'est réunie le jeudi 10 janvier 2019 pour étudier le dossier d'enregistrement des installations classées présenté par l'EARL Kerbic. Madame LE SAUCE rappelle les éléments du dossier. L'EARL de Kerbic a déposé un dossier d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan.

Suite à l'augmentation de l'effectif de l'élevage porcin à 3685 animaux, la demande a pour objet la restructuration interne dans les bâtiments existants et la construction d'un bâtiment de 821 places de reproducteurs.

Le dossier d'enregistrement est mis à la disposition du public à la mairie d'Evellys pour une durée de 4 semaines.

Le conseil municipal peut également donner son avis sur la demande d'enregistrement.

La commission après étude du dossier, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement des installations classées présenté par l'EARL Kerbic.

19h14 : Arrivée de Monsieur LE TUTOUR Léon

Monsieur le Maire rappelle que la consultation se termine le 26 janvier 2019. La commission municipale 'Agriculture-Environnement' pourra revoir son avis au vu des éléments qui seront indiqués sur le registre.

Les conseillers municipaux à 27 voix pour et 2 contre, émettent un avis favorable au dossier d'enregistrement des installations classées présenté par l'EARL Kerbic sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

POUR	27
CONTRE	2
ABSTENTION	/

2- Clôture du budget annexe du lotissement des Fontaines

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des terrains situés au Lotissement des Fontaines (Naizin) sont vendus et toutes les opérations comptables afférentes au budget du Lotissement des Fontaines sont terminées.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Clôturent le budget du Lotissement des Fontaines au 31 décembre 2018 ;
- Votent les comptes administratifs après cette date au vu des comptes de gestion 2018 ;
- Valident que les éventuels excédents ou déficits constatés seront reversés vers le budget général ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

POUR	29
CONTRE	/
ABSTENTION	/

19h20 : Arrivée de Monsieur CORBEL Philippe

19h21 : Arrivée de Madame CADOU DAL Adeline

3- Candidature à l'appel à projets 'Dynamisation des centres-bourgs'

L'État, La Région, l'Établissement Public Foncier, et la Banque des Territoires relancent leur dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs pour une 2nde édition.

Les communes de Bretagne, intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, seront invitées à présenter leur candidature en cycle "études" ou en cycle "travaux", selon l'avancement de leur démarche.

La date limite de candidature est fixée au jeudi 28 février 2019.

Deux cycles pourront être accompagnés : études et travaux.

- Le cycle étude permet de construire le plan d'action à partir des différentes études amont ;
- Le cycle travaux comprend les opérations d'investissement et l'animation dédiée à la mise en œuvre des projets.

Le cabinet du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) missionnée pour la réalisation d'une étude du territoire d'Evellys, a été sollicitée pour assister la commune à réaliser le dossier de candidature pour le cycle études.

Le maire rappelle le besoin de trouver une identité commune aux 3 centres bourgs, le CAUE avait été missionné pour cela.

De plus, Centre Morbihan Communauté soutient la commune dans la présentation de sa candidature. Pour cela un référent technique a été désigné, il s'agit de Mme POHARDY.

Le conseil communautaire organisera un débat lors du prochain conseil communautaire sur le sujet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la présentation de la candidature de la commune d'Evellys à cet appel à projets ;
- Valide la poursuite du partenariat avec le CAUE ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

4- Régularisation d'une convention avec ENEDIS pour l'installation d'ouvrages électriques sur Naizin

Monsieur CORBEL rappelle que des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle (ZI46) située à Le Resto appartenant au domaine privé de la commune. Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé entre ENEDIS et la commune.

Cette convention ne figure pas au fichier immobilier. Par sécurité, en cas de revente, mise en location, donation, succession, et pour garantir la protection de l'installation, la société ENEDIS sollicite aujourd'hui la commune pour établir un acte notarié pour formaliser cette implantation. Cet acte est aux frais exclusifs d'ENEDIS.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle installation électrique mais de la régularisation juridique et administrative de la convention déjà signée.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS et reçu par le cabinet notarial PERRAUT, PIRIOUX et MEVEL.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

5- Décision modificative relative au lotissement Le Clos de Kerrobic

Monsieur LE MOUEL Jacques rappelle qu'un lot a été vendu dans le lotissement Le Clos de Kerrobic, c'est la raison pour laquelle des crédits supplémentaires doivent être inscrits au budget annexe du lotissement de Le Clos de Kerrobic afin de réaliser les écritures de stocks de fin d'année :

	Compte	Montant
Recettes d'investissement	021 – 01 virement de la section de fonctionnement	35 172 €
Dépenses d'investissement	3555 – 01 – Terrains aménagés	35 172 €
dépenses de fonctionnement	023 -01 – virement à la section d'investissement	35 172 €
Recettes de fonctionnement	71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	35 172 €

Les conseillers municipaux, à 30 voix pour et 1 abstention, votent la décision modificative susmentionnée au budget annexe du lotissement Le Clos de Kerrobic.

POUR	30
CONTRE	/
ABSTENTION	1

6- Approbation du plan de composition du lotissement des Terrasses de l'Etang

Madame LE NEDIC rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2018, le nom, le budget annexe et l'autorisation de signature du permis d'aménagement pour le lotissement Les Terrasses de l'Etang avaient été validés.

Lors du conseil municipal du 7 décembre 2018, les plans du lotissement susmentionné ont été présentés aux conseillers.

A l'époque le plan présenté regroupait 12 lots. Depuis cette date la commission en charge du dossier a travaillé avec le cabinet NICOLAS sur l'agrandissement du lotissement par l'acquisition d'une partie d'une parcelle privée située au Nord, pour 6 à 8 lots supplémentaires (de 460m² à 886m²).

Après délibération, à 30 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- Valide le plan de composition du lotissement des Terrasses de l'Etang ;
- Valide l'acquisition d'une partie de la parcelle YH 190 ;
- Supporte les frais de bornage et notariés pour cet achat ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

POUR	30
CONTRE	/
ABSTENTION	1

7- Organisation de l'animation de la commune

Monsieur le Maire évoque un débat qui a eu lieu lors de la dernière réunion du bureau communal.

Il relève qu'Evellys atteint désormais la taille de 3500 habitants mais que son territoire n'est pas assez promu.

En parallèle, un manque d'effectif a été noté au sein du service périscolaire. En effet, la multiplicité des sites nécessite la présence d'un responsable présent sur place en charge du portail familles, du relationnel avec les familles, de l'organisation du service etc.

D'autre part, un besoin se fait également ressentir en terme de communication (site web, réseaux sociaux ...). La décharge d'un temps administratif permettrait de libérer un temps de travail affecté au volet communication de la commune.

De plus, un animateur pourrait permettre d'animer les bourgs d'Evellys et améliorer les liaisons entre ces bourgs. Un véhicule de 9 places pourrait être acquis pour permettre de créer diverses activités sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe mène une réflexion et aille voir les communes avoisinantes qui ont des animateurs.

Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux sur la poursuite de cette réflexion.

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident la poursuite d'une réflexion sur l'animation de la commune.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses

DATES:

- Réunions à venir :

Réunions de bureau : Lundi 21 janvier 2019 à 18h00 à Remungol

Conseil Municipal : Vendredi 8 mars 2019 à 19h00 à Naizin

Commission bâtiments : Samedi 19 janvier à Naizin à 9h30

Commission Vie associative – Sport : Vendredi 1^{er} février à Remungol à 18h30

Commission Voirie : Samedi 9 mars à Naizin à 9h00

Fin de séance : 20h45